



FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024

Club de ju jutsu Champagne au Mont d'or (loi 1901)



Méthode wa-jutsu sans compétition (mixte)

Nom Prénom Date de naissance / / Âge

Sexe M F

Si l'adhérent est un enfant

Responsable en qualité de :

Nom Prénom

Adresse

..... Code postal

Ville

E-mail @

Tél. Dom Port

Autre responsable en qualité de :

Nom Prénom

Adresse

..... Code postal

Ville

E-mail @

Tél. Dom Port

Adhésion individuelle obligatoire (licence et assurance 45€) Cotisation plein tarif Le Pass'Sport de la mairie de Champagne est accepté.	45 €+105 € = 150€ (ou 3 fois 50€)
• Autre inscription dans la même famille ou non imposable, retraité(e), chômeurs, étudiant (licence et assurance 45€)	45€+90 €= 135€ (ou 3 fois 45€)
• Une fiche par personne TOTAL	150€ ou 135€

Inscription :

1 → je remplis une fiche par adhérent

2 → J'établis mon chèque au nom de "Association de Ju jutsu"

3 → Je joins mon certificat médical

4 → Je remets mon dossier complet le jour du forum ou après mon cours d'essai (jusque fin octobre)

J'ai bien compris que les enfants de 6 à 10 ans de l'école primaire Dominique Vincent inscrit au périscolaire seront récupéré à 17h00 par notre encadrant. En cas d'absence de l'enseignant les enfants resteront au périscolaire.

Pour les enfants qui ne sont pas au périscolaire les parents gèrent les trajets et les absences de l'enseignant.

Les responsables déclarés sont tenus de récupérer leurs enfants au dojo à 17h50.

DÉCHARGE PARENTALE :

J'autorise mon enfant de 11 ans et plus à quitter la salle et à rentrer seul à son, domicile une fois le cours terminé : oui non

Fait à le / / Signature :

J'approuve les conditions d'adhésion, les horaires et le règlement intérieur de l'Association, au verso.

Fait à le / / Signature :

Association de JU-JUTSU de Champagne-au-Mont-d'Or

(Loi 1901) Dojo : Gymnase Marcel Châtelet - 24 rue Pasteur 69410-Site : www.jujutsu.asso.fr

Association loi 1901, déclarée à LYON sous le n°W691051698, le 14.03.1983 (J.O. du 27.03.1

榮共和融他自

- Amitié et Prospérité mutuelle -

Horaires Cours Dojo Champagne au Mt d'Or (mixte)	Mardi	Jeudi
Enfants de 6 à 8 ans (CP CE1 CE2)* (de 12 enfants max)	17h00 à 17h50	
Enfants de 9 à 10 ans (CM1 CM2)* (de 12 enfants max)		17h00 à 17h50
Les Jeunes de 11 ans à 16 ans (12 maxi)	18h00 à 19h15	18h00 à 19h15
Jeunes de 16 17 18 ans, adultes, seniors (12 maxi)	19h30 à 21h00	19h30 à 21h00

Règlement intérieur de l'Association de Ju jutsu de Champagne au Mont d'Or

Toute inscription entraîne l'acceptation des règles sanitaires en vigueur exigées pour la pratique des arts martiaux par les autorités sanitaires.

Tout pratiquant qui s'inscrit à l'association s'engage à respecter le règlement intérieur et à respecter les statuts de l'Association qui peuvent être consultés sur demande.

La fiche d'inscription annuelle est obligatoire même pour les cours d'essai (assurance du pratiquant obligatoire).

Elle doit être complétée, signée par le pratiquant ou un adulte responsable pour les mineurs et accompagnée de tous les éléments demandés.

Elle sera complétée pour les mineurs d'un questionnaire de santé de l'enfant et d'une autorisation parentale.

Pour les majeurs un certificat médical complété par un médecin généraliste et un questionnaire de santé sera à fournir.

En cas de non-retour du dossier complet ou d'absence de paiement des cotisations, l'association se réserve le droit de ne plus accepter le pratiquant au cours.

Les membres adhérents disposent de 1 cours d'essai.

La fiche d'inscription dûment remplie sera gardée par l'Association. Les certificats et les questionnaires doivent être remis au plus tard sous quinzaine après l'inscription. Sans certificat, l'adhérent restera sur le bord du tatami.

Le règlement peut être fait en plusieurs fois avec encaissement échelonné des chèques donnés à l'inscription. Les 3 chèques seront échelonnés et encaissés en octobre, novembre et décembre 2023.

Les initiales des enfants pratiquants devront être marquées sur la tenue et la ceinture. L'association n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.

Les enfants de 6 à 10 ans de l'école Primaire Dominique Vincent, inscrits les mardis et jeudis dans le cadre du périscolaire seront récupérés par notre encadrant au périscolaire à 17h00. Les responsables déclarés sont tenus de les récupérer au dojo à 17h50.

Pour les autres enfants, les parents gèrent les trajets des enfants et les absences, retards de l'encadrant.

Afin de respecter l'horaire des différents cours, veuillez être présent, cinq minutes avant le début et la fin des cours.

L'association décline toute responsabilité en dehors des lieux de pratique et des heures de cours, l'assurance ne s'applique que dans la salle de cours et aux heures prévues.

Afin de ne pas perturber l'entraînement et la concentration des pratiquants, les parents ou responsables de l'adhérent n'ont pas l'autorisation d'assister au cours.

Le pratiquant inscrit à l'Association cède gracieusement ses droits à l'image en faveur du Club, pour tous les supports promotionnels du Club imprimé et numérique, Les données personnelles des adhérents ne seront utilisées que par le club et l'Académie Européenne de Jujitsu et ce, uniquement pour les besoins d'inscription, d'assurance et d'information. Les données personnelles seront conservées tant que l'adhésion est renouvelée. Le droit de modification/annulation de ces données peut être exercé à tout moment par simple courrier à l'association.

Toute décision relative à l'enseignement (passage de grade, structure des cours) relève de la seule responsabilité des encadrants techniques titulaires.

Les décisions relatives au domaine administratif relèvent du Bureau de l'association.

Toute personne qui par son attitude dérogerait aux règles de la bienséance, perturberait le déroulement des cours (oubli de la tenue, impolitesse, non-respect des consignes de l'encadrant...) et ne respecterait donc pas le présent règlement, s'expose aux sanctions

- 1. Avertissement** signé aux parents (par message)
- 2. Exclusion temporaire** pour les 2 cours suivants
- 3. Exclusion définitive**

Aucun remboursement de cotisation ne sera exigible

Après audition de l'intéressé, les membres du bureau prendront unilatéralement la décision qui s'impose, sans recours possible.

Le présent règlement intérieur consultable sur notre site internet pourra être modifié à tout moment par le bureau de l'association.

Chèque /espèce	Enfant	Famille	Somme
1			
2			
3			

Pour L'ASSOCIATION

J'établis mes chèques au nom de « Association de Ju jutsu »